

Diagnostic Plus + >>

Le Diagnostic Plus se veut un outil de partage d'informations officielles entre l'Ordre des chiropraticiens du Québec et ses membres. Ce bulletin vous permet de rester informé sur l'actualité et les activités de l'Ordre. Bonne lecture !

Comme chaque année, le mois de mars est un mois important pour tout ce qui concerne les obligations professionnelles des membres. Voici donc quelques petits rappels.



FORMATION CONTINUE

Le Comité de perfectionnement et de formation continue vous acheminera prochainement un courriel comprenant tous les détails sur les tarifs et sur la marche à suivre pour vous inscrire aux premières conférences virtuelles de l'année.



ACTIVITÉS COURANTES

PAIEMENT DE LA COTISATION ET DÉCLARATION ANNUELLE

Vous recevrez, d'ici la fin du mois de mars, les informations sur la démarche pour effectuer votre déclaration annuelle et pour payer votre cotisation. La démarche pour remplir votre déclaration annuelle et pour payer votre cotisation sera différente cette année. Pour cette raison, nous demandons aux membres d'attendre avant de nous acheminer tout formulaire ou question au sujet des cotisations et de la déclaration annuelle.

Nous rappelons aux membres que les montants des cotisations sont les mêmes que l'année 2020-2021, et que les modalités de paiement seront aussi les mêmes.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2021-2022

Les membres qui sont visés par le [Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour l'année 2021-2022](#) recevront d'ici la fin mars les documents à remplir pour l'envoi de leur dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Pour en apprendre davantage sur le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, nous vous invitons à vous rendre sur la zone membre, section « Votre dossier de membre », sous-section « Inspection professionnelle ».

L'institution financière
des chiropraticiens

Découvrez l'offre

Desjardins

L'assurance pensée pour vous

laPersonnelle